



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Lettre d'information Natura 2000

Étangs d'Asnières

N°6 - Octobre 2026



**Vienne
nature**

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

* La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

La France compte 1 776 sites Natura 2000, soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.



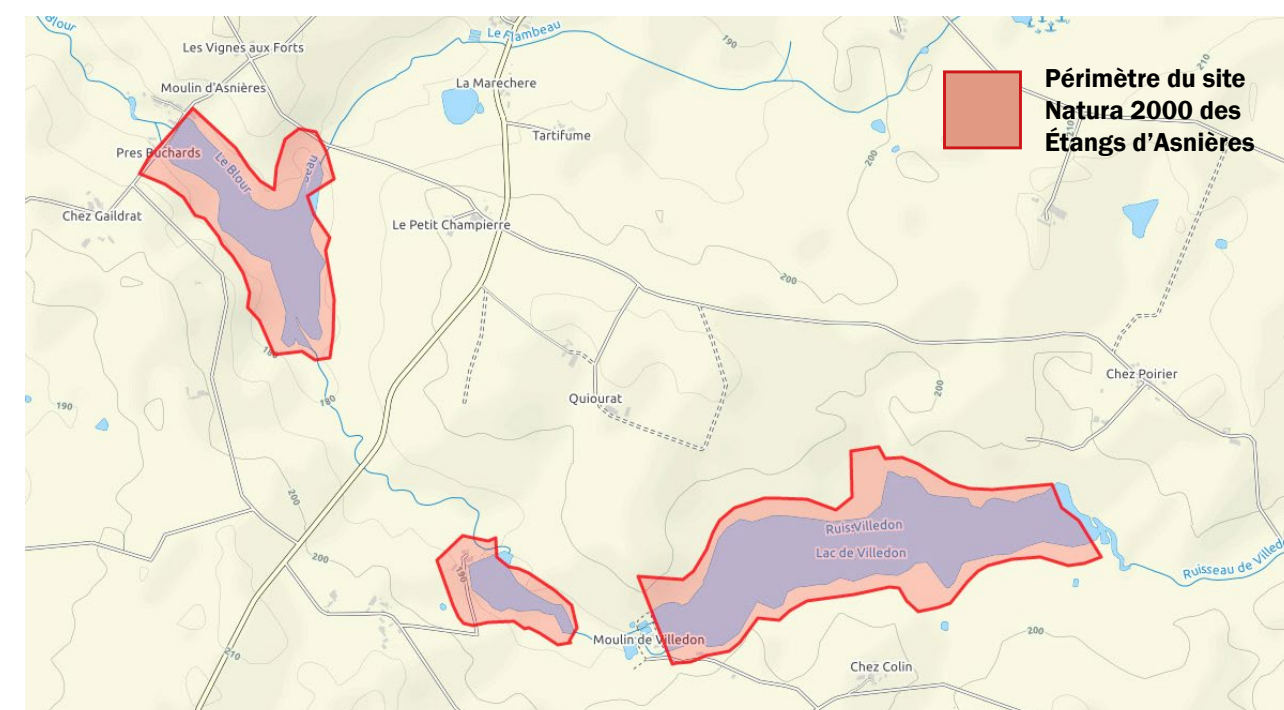
Les Étangs d'Asnières (FR 5400464)

D'une superficie de 70 hectares, le site des Étangs d'Asnières est situé au sud du département de la Vienne (86) sur la commune d'Asnières-sur-Blour, en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16).

Il est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées : les étangs de Villedon, Écluseaux et Moulin d'Asnières. Ces pièces d'eau se succèdent et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

La démarche Natura 2000 sur le site des Étangs d'Asnières a débuté en 2006 avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le document d'objectifs (DOCOB).

En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB. L'association Vienne Nature a repris l'animation du site Natura 2000 fin 2019.





Zoom sur les actions Natura 2000

La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 se définit comme un « outil d'adhésion au document d'objectif d'un site Natura 2000 ». Elle est constituée d'engagements et de recommandations spécifiques à chaque habitat naturel.

L'engagement au respect de ces bonnes pratiques se fait à la parcelle cadastrale.

Cette charte est signée pour cinq ans. Elle n'implique pas de versement de rémunération, mais donne lieu à une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties engagées. Elle donne aussi droit à des aides spécifiques pour les parcelles en sylviculture.

Asnières-sur-Blour, signataire de la charte

Signataire de la Charte Natura 2000 depuis 2018, la commune d'Asnières-sur-Blour souhaite, selon les mots de la Maire Maryse Legrand, « contribuer à la préservation des espèces du site Natura 2000 ».

Cette charte, s'étendant encore jusqu'en 2028, permet la reconnaissance et la mise en œuvre de bonnes pratiques pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, sans surcoût pour la municipalité.

S'engager dans une Charte Natura 2000

Les propriétaires de parcelles au sein du périmètre N2000 des Étangs d'Asnières souhaitant s'engager dans la Charte Natura 2000 ou en savoir plus peuvent contacter l'animateur du site Natura 2000.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Outre la Charte Natura 2000, les agriculteurs peuvent s'engager dans des Mesures agro-environnementales (MAEC).

Ces dernières ont pour objectif de les accompagner dans des pratiques prenant en compte la biodiversité, via des contrats donnant lieu à une contrepartie financière.

Contacts

- **Animateur Natura 2000 :**
Nathan Lavaux, Vienne Nature
05 49 88 99 04 - contact@vienne-nature.fr
- **Contacts MAEC :**
Louis Person, LPO Poitou-Charentes
louis-person@lpo.fr
Chambre d'Agriculture de la Vienne
maec@vienne-chambagri.fr

Actus du site Natura 2000

Maintien des actions en faveur de la Marsilée

Plusieurs espèces végétales et animales dites d'intérêts communautaires ont permis le classement du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières. La Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*, une petite fougère aquatique, fait partie de ces espèces.

Arrachage de la Jussie

La Marsilée est menacée depuis une dizaine d'années par l'expansion fulgurante de la Jussie à grandes fleurs *Ludwigia grandiflora*, une plante exotique envahissante.

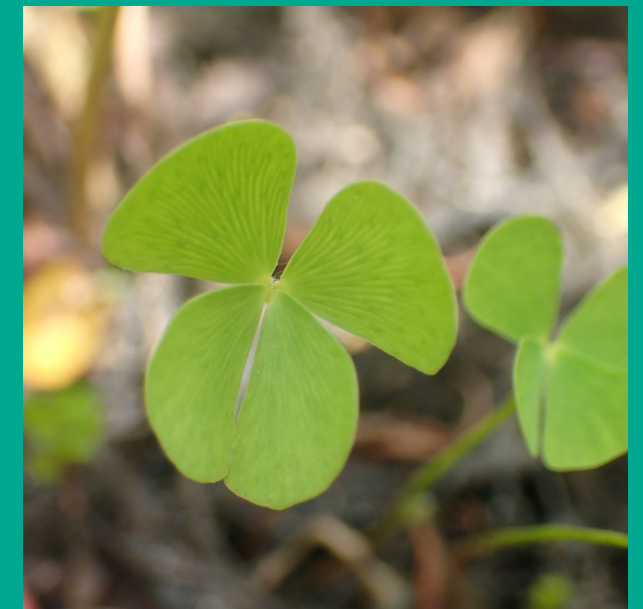
Afin de protéger la Marsilée, une opération d'arrachage manuel de la Jussie s'est de nouveau déroulée cette année sur l'étang du Moulin d'Asnières. Réalisée par l'entreprise EIVE et coordonnée par Vienne Nature, cette opération sera renouvelée en 2027.



Jussie à grandes fleurs *Ludwigia grandiflora*

Récolte conservatoire de Marsilée

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) œuvre pour la préservation des espèces végétales menacées du territoire.



Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*

En 2026, la population de Marsilée étant bien développée avec plusieurs centaines de frondes, le CBNSA a procédé à une récolte conservatoire de l'espèce.

Ainsi, quelques dizaines de sporocarpes (fruits) et deux bottes de sable contenant de la Marsilée ont été prélevés. Ces échantillons seront conservés et cultivés par le CBNSA, pour de potentiels futurs programmes de réintroduction.



Récolte de Marsilée à quatre feuilles

Actus du site Natura 2000

Des animations grand public

Animation Natura 2000 à la découverte du Castor (et autres mammifères semi-aquatiques)

Mercredi 22 juillet 2026

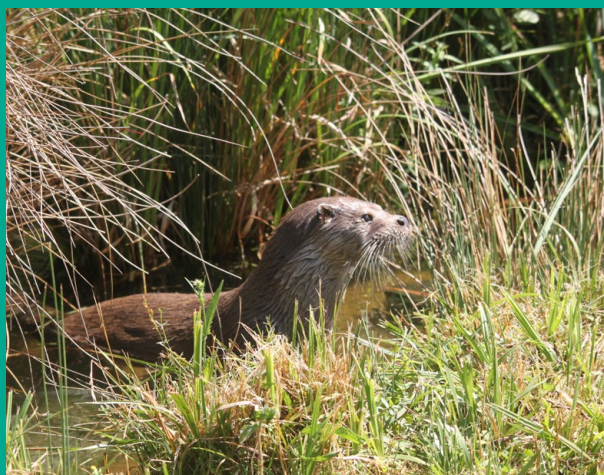
Asnières-sur-Blour, de 14h à 16h30

Infos et inscription :

www.vienne-nature.fr ou 05 49 88 99 04



Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, Vienne Nature a encadré une animation portant sur le Castor et les autres mammifères semi-aquatiques le 22 juillet 2026. Les participants à cette sortie ont pu découvrir le mode de vie particulier de ces espèces, apprendre à rechercher les indices de leur présence et être sensibilisés aux enjeux de ce site Natura 2000.



Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Le Castor et la Loutre sur le site

Les berges des trois étangs, ainsi que le cours d'eau alimentant successivement les étangs, le Blour, ont été parcourus en 2025 à la recherche de traces de présence du Castor d'Europe et de la Loutre d'Europe.

De nombreux indices de présences ont été observés tout au long du réseau hydrographique et parfois également sur les berges : branches rongées, troncs taillés en crayons, épreintes (excréments). Cela atteste que le Blour et les étangs d'Asnières sont effectivement fréquentés par ces espèces.



Coupe de Castor en crayon sur l'étang de Villedon



Épreinte de Loutre sur le Blour



Zoom sur le Sonneur à ventre jaune

Discret amphibien emblématique du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières, le Sonneur à ventre jaune voit malheureusement sa population décliner ces dernières années.

Un petit crapaud aux Étangs d'Asnières

Le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* est un petit crapaud de 4-5 cm au museau arrondi et aux pupilles en forme de cœur. Son ventre jaune est orné de taches noires. Cette espèce, dite pionnière, apprécie les points d'eau temporaires tel les fossés, flaques et ruisseaux.



Sur le site, le Sonneur à ventre jaune fréquente les vasques rocheuses du ruisseau du Blour, à proximité du Moulin d'Asnières.

Un suivi scientifique

Depuis 2017, Vienne Nature réalise le suivi de cette petite population. En 2017 et 2018, elle était estimée à une quinzaine d'individus. Une légère augmentation en 2019 et 2020 – près de 25 individus – était réjouissante. Cependant, on constate depuis une baisse constante et importante des effectifs. En 2026, seuls deux individus ont été observés et, depuis 2025, uniquement des mâles.

◀ Le motif sur le ventre du Sonneur constitue une véritable carte d'identité pour chaque individu et permet de les différencier.

Ce constat est inquiétant pour la pérennité de cette fragile population, et est lié à plusieurs facteurs ayant un effet négatif sur le Sonneur : la prédation par les Écrevisses de Louisiane très présentes sur le site, la submersion tardive des vasques lors de crues en mai ou au contraire l'assèchement précoce lors d'années plus sèches.

Une surveillance accrue

En 2021, trois dépressions avaient été réalisées dans une prairie humide à proximité, mais aucun individu n'y a été observé les années suivantes. Le maintien de la veille est donc particulièrement important, et il est plus que souhaitable que le Sonneur colonise les habitats favorables à proximité et qu'il s'y reproduise.



Informations

**Le site Natura 2000 des
Étangs d'Asnières :**
<https://etangs-asnieres.n2000.fr/>

Natura 2000 en France :
www.natura2000.fr

Vienne Nature, 14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine-le-Comte
Tél. : 05 49 88 99 04
Email : contact@vienne-nature.fr
Site internet : www.vienne-nature.fr

Crédits

Couverture

Marsilée à quatre feuilles,
Nathan Lavaux

Pages intérieures

Sarah Bégoïn, Miguel Gailledrat,
Nathan Lavaux, Alan Pratt

4e de couverture

Le Blour, Nathan Lavaux

Réalisation et mise en page

Caroline Lemenicier
Vienne Nature, 2026